# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 DECEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 24 DECEMBRE.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, au No 74 rue Ste Anne, — Fonds de Groceris.

Par G. de Forlet & Co., au No 134 de la rue du Canal, entre Baronne et Carondelet, — Bijouterie riche, diamants, montres, chaînes, argenterie et plaqué—Cadeaux de Premier de l'An.

Par Placide J. Spear, au No 17 rue Baronne—montres, diamants, bracelets, etc, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au coin des rues Chartres et Douane, — Marchandises sèches et Lingerie.

ATTENTION!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M., en son entrepôt No 74 rue Ste. Anne entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente publique et adjudication du fonds d'une épicerie, d'un lot de liqueurs, whisky, etc.

ACHETEZ vos Fruits cristallisés à 40 cents la livre, Fruits français assortis et Boîgnets d'Abricots à $1 10 cents, Bonbons fins assortis à 75 cents, chez A. LEMANNE, 207 rue de Chartres. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 24 Décembre 1873.
ACADÉMIE.—Black Crook.

## L'Occupation militaire de la Nouvelle-Orléans.

Le proconsul de Grant, W. P. Kellogg, ne veut pas laisser oublier au bon peuple de la Louisiane que les baïonnettes fédérales, *Durell adjurante*, ont placé sous sa domination, que la ville de la Nouvelle-Orléans est toujours sous le régime de l'occupation militaire. Il a donc passé, dimanche dernier, une grande revue de sa brigade de janissaires métropolitains,—que l'organe officiel persiste à appeler très improprement milice, puisque cette troupe salariée n'a absolument rien du caractère de la milice. Il y a eu grand déploiement d'artillerie — artillerie qui, par parenthèse, a été enlevée par les officiers fédéraux à la vraie milice de l'Etat et livrée aux sbires du pseudo-gouverneur.

Cet étalage des forces militaires de M. Kellogg, doit évidemment être considéré comme un avertissement ou comme une menace à l'adresse de la population, car l'organe officiel, après s'être étendu complaisamment sur les mérites de la brigade s'exprime ainsi :

Les hommes se sont conduits comme il convient à des soldats disciplinés. Autre item :—Si un rude service leur était demandé, ils entreraient en campagne tout-à-fait prêts à supporter les exigences de la vie active des camps. La plupart des membres ont senti la poutre, quand ou en brûlait pour un motif sérieux.

A propos de quoi cette menace intempestive et même odieuse, nous l'ignorons? Mais, en parcourant la liste des officiers de cette petite armée destinée à maintenir la Louisiane sous un joug détesté, nous ne pouvons nous empêcher de faire cette étrange remarque, qu'à l'exception du renégat virginien Longstreet, tous les autres sont d'anciens officiers de l'armée fédérale qui sont restés ici, après la guerre, pour pêcher dans les eaux troubles de la reconstruction des emplois lucratifs. MM. Street, De Klyne et Lonne sont des employés fédéraux, et M. Badger est le chef de la police de Kellogg.

Voilà le genre de gouvernement républicain que la reconstruction nous a valu. Il est été cent fois plus charitable de maintenir la Louisiane sous la loi martiale et de la faire gouverner par des officiers de l'armée régulière, car avec ceux-ci, au moins, nos affaires financières eussent été administrées économiquement et honnêtement, et la perte de nos libertés politiques eût eu pour compensation le maintien de notre prospérité et la préservation de ce que la guerre nous avait laissé de nos anciennes richesses.

Quoiqu'il en soit, ce déploiement inusité de forces militaires par Kellogg en un pareil moment, peut fornir à nos amis à Washington, un argument de plus à ajouter à ceux qu'ils ont déjà fait valoir. L'usurpateur prend plaisir à montrer au grand jour les moyens sur lesquels il compte pour tenir le peuple sous sa dépendance et cela seul suffit pour réduire à néant sa prétention d'être le gouverneur légitime de la Louisiane.

## La Cause Perdue.

Une correspondance intéressante entre le Dr. Joseph Jones, secrétaire de la Société historique du Sud, et le général S. Cooper, ex-adjudant général des Etats Confédérés, publiée récemment, vient de remettre en lumière des faits véritablement surprenants au sujet de la lutte héroïque soutenue par le Sud contre le Nord. Voici le résumé de ces faits parfaitement établis par tous les documents officiels :

1° La force disponible des armées confédérées pendant toute la guerre, n'a jamais dépassé 800,000 hommes.

2° Les Etats Confédérés n'ont jamais eu dans leur défense plus de 200,000 hommes en campagne en même temps.

3° De 1861 à 1865, les forces confédérées engagées d'une façon active n'ont été que de 600,000

4° Le nombre total des décès pendant cette période a été de 300,000.

5° Les pertes de prisonniers comptées comme pertes totales par suite de la politique d'échange des Etats-Unis, ont été de 300,000)

6° Les pertes de l'armée confédérée par décharge, mise hors de service et désertion se sont élevées à 100,000 !

7° A la fin de la guerre, la force de l'armée confédérée était au dessous de 160,000.

8° Sur 600,000 hommes, 500,000 ont été perdus pour le service.

Ajoutons qu'à la fin de la guerre, les armées du Nord avaient un million d'hommes en campagne!

Quelle légende et quel martyrologe! Les archives du général Cooper qui constatent ces faits, sont aujourd'hui à Washington, en la possession du gouvernement fédéral et la Société historique accomplit une œuvre utile en recueillant toutes les informations et toutes les preuves propres à perpétuer le souvenir de la valeur, de l'héroïsme et de la persévérance dont a fait preuve la population du Sud pour la défense de son indépendance et de ses droits.

De tels valeurs méritaient assurément un traitement plus généreux que celui auquel ils ont été soumis par les vainqueurs!

LE MORNING NEWS.—Nous avons reçu les premiers numéros d'un journal portant ce titre et qui vient d'être fondé à Montgomery, Alabama, par MM. John E. Roberts, Jas. M. Richards et Thos. J. Cox. Le *News* nous paraît appelé à devenir promptement populaire dans l'Alabama et nous lui souhaitons succès et prospérité.

Nous saisissons cette occasion pour remercier cordialement notre nouveau confrère des quelques lignes flatteuses qu'il consacre à l'*Abeille* en reproduisant la notice que le *Mobile Register* a bien voulu nous consacrer. C'est une satisfaction pour nous que de voir notre ligne de conduite approuvée par des confrères honnêtes et indépendants.


Confiserie A. Lemanne.—Feu de confiseries, à la Nouvelle-Orléans, fabriquant des produits aussi délicieux que ceux qui sortent de la maison A. Lemanne, No 207, rue de Chartres. Nous signalerons principalement ses fruits cristallisés qui n'ont pas de supérieurs, malgré la modicité du prix auquel ils sont vendus. Ses fruits français glacés, beignets d'abricots cristallisés, bonbons fins, dragées, etc., etc., sont à l'avenant. M. A. Lemanne a également un magnifique assortiment de cartonnages pour cadeaux de Noel et de Jour de l'An.

—Achetez vos candis, articles pour feux d'artifice et le nouveau candi de maïs chez Miller & Dielmann, 50, 52 et 54 Peter street.

— Voici un tableau assez intéressant : c'est celui des recettes comparatives des 22 premières représentations de l'*Oncle Sam*, de *Rabagas* et de la *Famille Benoiton* :

| | |
|---|---|
| *L'Oncle Sam.* | |
| *Rabagas.* | 109,096 fr. |
| *La Famille Benoiton.* | 97,654 fr. |
| *Rabagas* et *la Famille Benoiton* sont deux | 101,312 fr. |

pièces plus grandes auteurs de Sardou. Mais on voit que l'*Oncle Sam* tient la corde.


## A NOS LECTEURS.

Nos ateliers devant être fermés demain, jeudi, Jour de Noël, l'*Abeille* ne paraîtra pas vendredi matin. Nous prions les personnes qui ont des annonces à insérer d'en prendre note.

MORT D'UN VIEUX CRÉOLE DE SAINT-DOMINGUE. — Le *Mobile Register* annonce la mort, à l'âge de 76 ans, de M. Jean B. Harpin, créole de Saint-Domingue, qui, étant enfant, s'était échappé de cette île avec ses parents pendant les horreurs du gouvernement de Dessalines, pour venir à Philadelphie. M. Harpin habitait la Mobile depuis 44 ans. Notre confrère fait l'éloge de son caractère.

Dans la liste des passagers arrivés à New-York, par le steamer *Europe*, nous voyons figurer le nom de M. Albin Rocheraau, le chef et le plus ancien associé de la maison A. Rocheraau & Cie. Les nombreux amis de cet estimable négociant seront heureux de le revoir. M. Rocheraau résidait en France depuis trois ans. Il était attendu hier.

MM. Henri et Emile Clostermann, de la Nouvelle-Orléans, et M. Emile Seignouret, de Bordeaux, étaient également parmi les passagers de l'*Europe*.

Parmi les dernières promotions dans la magistrature française, nous voyons celle de M. Théophile Casadavant, président du tribunal civil de la Guadeloupe, nommé conseiller à la cour d'appel de cette colonie. Ce magistrat est le frère du docteur Casadavant, de notre ville.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, jeudi, à l'occasion de la Noël, il y aura une *Matinée* où on donnera *La Traviata*, avec MM. Gadilhe, Lourde, De Quercy, Mlle Molaseh, ainsi que *La Veillée allemande*, drame en un acte de B. Lopez.

A partir de demain, le prix d'entrée aux *Matinées* est fixé à CINQUANTE cents.

Demain soir, à sept heures, *La Muette de Portici*, grand opéra d'Auber.

Prochainement *Charles VI*, grand opéra d'Halévy; *La Fille du Mme Angot*, opéra comique; *Robert-le-Diable*.

A l'étude, *l'Africaine*, *Roland à Roncevaux*.

L'UNION FRANÇAISE. — Nous publions aujourd'hui le rapport adressé aux Sociétaires de l'Union Française par le Président, le Trésorier et le Secrétaire. On verra, par le rapport que cette société fondée, il y a un peu plus d'un an, a rendu des services efficaces aux Français, soit en leur procurant de l'emploi ou du travail, soit en pourvoyant à de pressants besoins. Le cours d'anglais établi dans le local de la société a été aussi d'une très grande utilité à ceux qui ont pu le suivre assidûment. Nous pensons donc que l'appel qui termine le rapport sera accueilli avec toute la sympathie qu'il mérite par les résidents français non encore sociétaires.

MM. PHILIPS & OGDEN. — MM. A. D. Philips et R. N. Ogden, avocats, ce sont associés et ont leur bureau rue de la Commune, No 114. Ces deux avocats ont une réputation méritée dans le jeune barreau. Actifs, zélés, intelligents, rompus aux affaires, ils consacrent tout leur temps et tous leurs soins aux intérêts qui leur sont confiés. M. Philips est rusé dans les moindres détails de la procédure, et M. Ogden a un talent oratoire que tout le monde a pu apprécier et qui, dans l'exercice de sa profession, est un gage assuré de succès.

CRESCENT BILLIARD HALL.—Cet établissement, si populaire, vient d'être restauré à neuf, et rien n'a été épargné pour le rendre complet sous tous les rapports. La salle est réellement brillante et les billards qui la garnissent viennent des meilleures manufactures. Ayant tout fait pour plaire au public, le propriétaire a quelque raison de compter sur son patronage. Une salle de club, dépendant de l'établissement, sera ouverte dans quelques jours. Voyez l'annonce.

BILLET GAGNANT.—M. J. C. McCollom, nagaères de l'Académie de Musique, certifie, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin, qu'ayant acheté pour une piastre, au bureau de Berry & Bros., au coin des rues St-Charles et Gravier, le billet de combinaison Nos 19, 56, 73, de la classe 302, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de douze cent cinquante piastres, au tirage de lundi, 22 du courant, ce montant lui a été payé immédiatement, sur la présentation du billet, au bureau de la Compagnie.

## FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.
Séance du 3 décembre.

*Le sauvetage.*—M. Limperani. J'ai une question à poser à M. le ministre de la marine à propos d'un douloureux sinistre que nous avons appris il y a deux jours.

Le progrès de la navigation, la multiplicité des communications et des voyages ont rendu les accidents d'une fréquence effrayante.

Mi le ministre croit-il que par des réglements plus parfaits on ne pourrait pas éviter des accidents ?

N'y aurait-il pas lieu de provoquer une entente avec les puissances étrangères pour arriver à des réglements communs et à des sanctions communes ?

Je crois qu'il est juste que cette question qui intéresse l'humanité tout entière soit soulevée pour la première fois dans un parlement français.

M. le ministre de la marine.—Les puissances maritimes n'ont pas attendu les interpellations des parlements pour se préoccuper d'une aussi grave question.

Il a été fait appel à la science, à l'industrie ; on ne perd pas un instant. Mais les recherches n'ont pas encore donné des résultats suffisants.

Quant à l'enquête, elle existe déjà, et il ne se passe pas un mois sans que des communications soient échangées à cet égard entre les puissances maritimes.

Le malheur arrivé à la *Ville du Havre* ne peut être imputé à un vice de construction. C'était un des bâtiments les plus parfaits qu'il y eût. Il avait des cloisons étanches et les plus puissantes appareils de lumière qu'on puisse avoir. (Mouvements.)

M. l'amiral Jaurès.—Je m'associe dans une certaine mesure à la proposition de M. Limperani. Il est vrai qu'on se préoccupe des moyens de prévenir les sinistres, mais il conviendrait d'exiger une surveillance plus attentive et d'engager la responsabilité des capitaines.

Dernièrement un bâtiment, après en avoir coulé un autre, s'est sauvé sans porter secours aux victimes.

Des mesures de prévoyance devraient être prises, et les cas de sinistre devraient être soumis à un tribunal international. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. le ministre.—Ce que demande M. l'amiral Jaurès existe. Les compagnies d'assurances font toujours des recherches pour savoir à qui incombe la responsabilité des accidents ; de plus, la marine militaire procède toujours à une enquête.—(Très bien !)

L'incident est vidé.

—On lit dans la *Presse* :

Le mouvement diplomatique est définitivement arrêté comme suit :

Ambassadeur à Londres, M. de La Rochefoucauld Bisaccia, membre de l'Assemblée nationale ;

Ambassadeur à Berne, M. le comte de Chaudordy, membre de l'Assemblée nationale ;

Ministre près le roi Victor-Emmanuel, M. le marquis de Noailles, précédemment ministre à Washington.

Ministre à Washington, M. Bartholdy, précédemment chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg.

Ministre plénipotentiaire faisant fonctions de premier secrétaire à Londres, M. Ch. Gavard, précédemment chef du cabinet de M. le duc de Broglie ;

Deuxième secrétaire à Londres, M. le vicomte de Saligny-Fénelon, précédemment sous-chef du cabinet de M. de Rémusat et de M. le duc de Broglie.

— Les journaux de Toulouse annoncent que M. Armand Duportal, l'ancien préfet de la Haute-Loire pendant la guerre, serait mis en cause pour délit de presse, vient d'être frappé dans ses affections par la perte d'un horrible accident. Mme Duportal était depuis longtemps souffrante. S'étant trop approchée d'une cheminée, le feu a pris à ses vêtements, et malgré les secours apportés par les personnes accourues à son appel, elle a expiré quelques heures après. M. le préfet de la Haute-Garonne a autorisé M. Duportal à sortir de prison sur parole ; quelques instants après son arrivée, Mme Duportal est morte dans d'horribles souffrances ; elle avait la tête brûlée. Mme Duportal était âgée de soixante-quatorze ans.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### Guerre aux Grecs.

Le Bureau de police métropolitaine, pour répondre à l'accusation de complicité qui a été portée contre lui par quelques personnes en disant bien informées, a ordonné, avant-hier, la fermeture de toutes les maisons de jeu où l'on prétiquait le *Banko*. Conséquemment, le général Badger a donné rivoli aux capitaines des différents précincts, qui se sont mis aussitôt en campagne.

Quelques escrocs qui se sont laissés prendre en flagrant délicit, par les agents de la police secrète, ont été arrêtés ; mais, la plupart des Grecs, qui avaient eu vent de la chose, s'étaient bien gardés de se montrer, et s'étaient, au contraire, tenus prudemment à l'écart.

La razzia de la police n'a donc pas eu un résultats très heureux, et il faudra, probablement, recommencer le coup.

Nous nous demandons, cependant, — les reporters sont si curieux,—pourquoi l'on fait la chasse qu'aux *Banko* ?

Il nous semble qu'on peut être volé aussi bien au Faro, au Monte, ou au Keno.

Pourquoi donc la censure n'est-elle pas générale pour toutes les maisons de jeu ?

Il est évident que si le *Banko* est seul proscrit, le faro, le monte et le keno ne pourront manquer de prospérer.

Le question est : le *Banko* est-il plus malhonnête que les autres jeux, dits de hasard ? nous ne le croyons pas.

Alors, pourquoi serait-il le seul mis au ban de l'opinion publique et le seul placé, en quelque sorte, sous la surveillance de la haute police ? Cela n'est ni logique, ni juste !

### Les Jeueurs de Banko devant le tribunal de la Justice.

Hier matin, les joueurs de Banko les plus notoires, qui ont été arrêtés, avant-hier, par les agents de la police secrète, ont comparu devant le juge Gernon, de la Première Cour municipale.

Ces estimables chevaliers d'industrie ont été condamnés à fournir un cautionnement de $1500 pour répondre de leur présence devant la Cour criminelle, lorsqu'ils seront cités à comparaître, ce, sinon, à passer une quinzaine de jours dans un cachot.

Quelques-uns d'entre eux ont réussi à trouver des cautions, mais, la plupart ont dû se résigner à loger à la prison de parroisse jusqu'à ce que leur arrêt soit prononcé par la Première Cour de District.

### La Location des Matelots.

M. Turnbull, administrateur du département du commerce, annonce qu'il mettra en vente, le 20 de ce mois, les revenus des différents marchés de la ville, en proposant de les adjuger séparément ou de ces céder tous les lots à un seul acheteur, celui et s'engageant à verser régulièrement en avance un dixième du prix mensuel de la location des marchés le 10 de chaque mois. Dans le cas où il ne se présenterait pas d'acquéreur à ces conditions, l'administrateur du département commerce est décidé à vendre les revenus des marchés pendant toute l'année, en exigeant $130,000 en comptant, en avance sur le prix à établir.

### Cour dite Supérieure.

Deux procès ont été institués contre les commissaires du Parc de la Nouvelle-Orléans, devant la Cour dite Supérieure, le premier, par "l'American Bank Note Company" de la Pennylvanie, qui réclame la somme de $178 40 pour des matériaux fournis, et le second, par Bogart & Colton, ingénieurs civils, qui exigent $7,500 pour services rendus.

### Les Tarners.

Il y aura fête ce soir, veille de Noël, et demain soir, Jour de Noël, au Turner's Hall, au profit du Gymnase de l'Association. Nous prions le comité d'agréer nos bien sincères remerciements pour les billets d'entrée qui nous ont été adressés.

### Seconde Cour municipale.

L'affaire de M. Victor Gérodias a été retirée, hier matin, du dossier de cette cour, M. Borys renonçant à poursuivre.

On nous dit que le différend a été réglé amicalement.

### Bonne nouvelle pour les rétrolifeurs de Noël.

A la demande générale, la Compagnie de chemin de fer urbain, de la ligne Canal et Claiborne, a consenti à ne pas retirer ses chars, comme de coutume, à minuit, mais à continuer le service toute la nuit durant, celle de Noël, pendant toute la nuit.

C'est une nouvelle agréable pour ceux à qui l'état de leurs finances ne permet pas de se payer une voiture, mais, qui désirent, pourtant, faire révellion en famille.

Ce soir, donc, après minuit, les chars de la compagnie partiront dans l'ordre suivant du pied de la rue du Canal :

Un char de la ligne Canal et Claiborne toutes les demi-heures ;

Un char de la ligne Girod et Poydras, toutes les heures ;

Un char de la ligne Canal et Commune, toutes les quarante minutes.

Il faut espérer que toutes les compagnies de chemins de fer urbains suivront cet exemple.

### Presque un incendie.

Hier soir, vers neuf heures, le feu s'est déclaré au bureau de M. Randolph, No 43 rue Carondelet, dans la Chambre où se trouvent les échantillons de coton.

La police et quelques citoyens ont réussi à éteindre cet incendie en perspective, sans qu'on ait eu besoin de donner l'alarme ; les dégats, cependant s'élèvent à $50.

### Séance du Conseil de Ville.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

Fitz Fitzcurister, administrateur du département des édifices publics, présente une ordonnance autorisant M. Joseph Raymond, à construire une bâtisse pour un marché sur le terrain neutre, situé Avenue Washington, en face de la rue St-Claude.

M. Joseph Raymond aura le droit de louer les stalles du dit marché pour son compte personnel pendant trente années et la propriété sera exemptée de taxes. Après l'expiration de ce terme, le marché appartiendra à la ville, qui pourra en disposer à son gré.

Cette ordonnance est référée au comité spécial des administrateurs.

Une ordonnance est présentée pour autoriser l'administrateur du département des améliorations à faire des propositions à des contracteurs pour baisser la voie ferrée du chemin de Carrollton, à tous les travers, du Cercle Tivoli à la rue Upper Line.

Après quelques débats insignifiants, la séance est levée.

*TEMPERATURE.* — 23 décembre 1873.
Thermomètre de C. DURAMEL, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrades |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 53 | 11 |
| 12 M. | 59 | 10 |
| 3 P. M. | 53 | 11 |
| 6 P. M. | 55 | 13 |

LE COMPLOT DE LYON.—Nous trouvons, dans le *Salut public* de Lyon, les renseignements suivants sur l'affaire du complot récemment découvert dans cette ville :

"Une fois les premiers fils saisis dans le Rhône, on a découvert, nous l'avons dit, de profondes ramifications au complot, de Lyon dans les départements voisins. C'étaient probablement les derniers tronçons de la fameuse ligne du Midi qui cherchaient à se réunir et que l'on vient de briser définitivement.

"Les préfets de la Drôme et de l'Ardèche sont venus, il y a quelques jours, conférer longuement avec M. Ducros, le procureur de la République et l'autorité militaire de Lyon ; à la suite de cet entretien, des mesures énergiques ont été immédiatement prises dans ces deux départements. Le préfet de l'Ardèche, notamment, s'est rendu à Annonay, où l'on venait de découvrir une section de l'Internationale en pleine activité et composée d'environ soixante personnes. Le chef en a été arrêté hier et conduit à la prison de Tournon. Les perquisitions continuent et l'on assure que déjà toutes les correspondances ont été dirigées pour Annonay, nombre de frais, de baïonnettes et de sabres, restes de l'ancienne garde nationale, qui y sont jetés par des détenteurs effrayés.

Quelques-unes des personnes arrêtées occupent à Annonay une position considérable."

LA COMMISSION DES TRENTE.—Versailles, 5 décembre :

M. Batbie a été nommé président de la commission des Trente par 28 voix, contre 5 données à M. Dufaure et 1 M. Laboulaye.

Sont élus vice-présidents : MM. de Talhouët, par 29 voix ; de Kerdrel, par 28.

Secrétaires : M. Cézanne par 27 voix, M. Taillon par 26, et M. Tarteyron par 18.

La commission discute la question de la publicité qui peut être donnée à ses débats.

—On écrit de Marseille, le 28 novembre, au *Messager du Midi*, que M. Vidal, commissaire central de police à Marseille, s'est rendu à l'hôtel de Marseille où une vingtaine de lettmistes se disposaient à porter des toasts en l'honneur d'Henri V, dont le buste était sur la table. M. Vidal, agissant en vertu d'ordres supérieurs, a prié le président de respecter la loi et d'éteindre un banquet qui allait avoir lieu tout caractère politique. Il a fallu obéir, et le dîner s'est fait sans manifestation d'aucune sorte.

—Un télégramme de la Guadeloupe nous apporte la douloureuse nouvelle de l'incendie de la ville du Moule. Cette jolie ville magistime, d'une certaine importance, se trouve en partie détruite ; un grand service, dit la dépêche, a été la proie des flammes. Aucun détail n'est donné sur la cause du sinistre.

—M. André Lesile, de Newcastle, qui a construit la *Ville du Havre* vient d'adresser à la Compagnie Transatlantique la dépêche suivante :

"Je suis attéré de la soudaine catastrophe de la *Ville du Havre*. Je sympathise profondément avec les victimes et je vous envoie 500 livres (12,500 fr.) que vous distribuerez aux survivants."

INTERPELLATIONS SUR L'ÉTAT DU SIÈGE. —Nous lisons dans la *Patrie* du 5 décembre :

La grande majorité de la Chambre — cette majorité conservatrice qui, à part certains cas d'urgence, passagères sur des points de second ordre, se retrouve toujours unie du moment où il s'agit de mesures intéressant l'ordre public—la grande majorité de la Chambre a repoussé hier l'interpellation de la gauche relative à la levée de l'état de siège. Sur 646 votants (chiffre officiel), il en est trouvé 386 pour voter l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire le rejet de l'interpellation ; 260 seulement se sont prononcés contre cet ordre du jour. Différence, 26 voix.

En même temps, l'Assemblée complétait, par la nomination des deux derniers membres restant à élire, la commission qui va être chargée d'élaborer les lois constitutionnelles.

LA NOMINATION RELIGIEUSE EN SUISSE.—Le conseil national de la Confédération suisse a adopté les articles 48 et 49 de la nouvelle constitution. Ces articles sont ainsi conçus :

"Art. 48. La liberté de consciences et de croyances est inviolable.

"Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux ou d'accomplir un acte religieux.

"On ne peut faire dépendre les droits civils et politiques de prescriptions ou de conditions de nature ecclésiastique ou religieuse.

"Tout un chacun, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique.

"Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas.

"Art. 49. Dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs, chacun professe sa religion avec la même liberté et obtient pour son culte la même protection.

"Les cantons et la Confédération peuvant prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre public et de la paix entre les membres de différentes communautés religieuses ainsi que contre les empiétements réciproques du domaine civil et du domaine religieux.

"On peut recourir auprès de la Confédération des décisions des cantons sur les contestations de droit public ou de droit privé auxquelles donne lieu la création de communautés religieuses nouvelles ou une scission de communautés religieuses existantes.

"Il ne peut être érigé d'évêchés sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération."

Les Jésuites seront probablement expulsés.

—On annonce que le maréchal de Mac-Mahon a pris la résolution de venir se fixer au palais de l'Elysée pendant les mois de février et de janvier.

Tous les ministres prendraient également possession de leurs hôtels respectifs, où plusieurs grandes réceptions doivent être données.

—On sait, dit l'*Union*, les grands vides que la mort a faits dans le Sacré Collége. D'après des informations puisées aux sources les plus autorisées, le pape a résolu de créer dix cardinaux. Ils seront proclamés dans un des plus prochains consistoires.

—Je trouve dans le livre si intéressant de Timon *Le Jeune siècle des gens de lettres*, le passage suivant, que le livre à la méditation des bleus.

De toutes les causes qui ont nui à la santé des femmes, la principale a été la multiplication infinie des romans depuis cent ans. Des la première jusques à la vieillesse la plus avancée, elles les lisent avec une si grande ardeur, qu'elle craignent de se distraire un moment, et souvent veillent très tard pour satisfaire cette passion ; ce qui ruine absolument leur santé ; sans parler de celles qui sont allées mêmes auteurs, et de nombre s'accroit tous les jours. Une fille qui, à dix ans, lit sans lire de courir, doit être à vingt ans une femme à vapeurs et non point une bonne nourrice.

—La politique appliquée, d'après Dupanloup.

—Six heures d'arrêt pour avoir crié : A bas les blancs, vivent les rouges !

—Mais, j'parlais des z-haricots du Lyonée.

—Un mot de *Paris Journal* sur le comte de Chambord.

—Le comte de Chambord est un grand comt et un grand patriote ; mais il n'a pas assez le mal du pays !

### On désire la connaître.

Si une personne quelconque, après avoir fidèlement suivi le traitement que recommande le propriétaire du remède du Dr. Sage contre le catarrhe—"Dr. Sage's Catarrh Remedy",—et n'a pas été radicalement guérie, le propriétaire, le Dr. R. V. Pierce, désire la connaître. Si elle lui écrit, (Adresse, World's Dispensary, Buffalo, N. Y.) elle recevra une réponse qui lui fera plaisir et lui donnera toujours, car le docteur offre *strictement* une récompense de $500 pour un cas où son spécifique est trouvé impuissant, et on peut avoir la certitude qu'il est à même de payer cette somme. Le traitement dont il est question et que recommande le Dr. Pierce consiste à employer le remède du Dr. Sage contre le catarrhe, avec la douche—"la seule douche"—du Dr. Pierce,—seul moyen de faire monter le fluide et de l'appliquer à toutes les parties du nez, de la gorge et les ulcères d'où découle la matière. Il faut également avoir recours, contre ce remède, qui doit toujours être chaud, au "Golden Medical Discovery", du Dr. Pierce, remède sans lequel le succès est rare, car ce mal s'étend sur la constitution. Le traitement n'a rien de désagréable : il a l'avantage de ne jamais changer le mal aux personnes, et il y aurait danger si l'on employait du tabac en poudre, fort et irritant, ou des solutions empoisonnées.

*Simple fait.*

Frankfort, Mich., 13 septembre 1873.

J'avais, il y a un an, un mauvais rhume provenant du catarrhe qui était descendu dans mes poumons. J'employai beaucoup de remèdes, mais je ne me trouvai bien que après avoir pris votre "Golden Medical Discovery" et le remède du Dr. Sage contre le catarrhe. Au bout de trois mois, j'étais guéri. Je vous en suis reconnaissant.
28 déc—6tVC AMOS FISHER.

## Bureaux de l'Union Francaise.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1873.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française :

Le Conseil de direction a l'honneur de vous présenter le rapport suivant, résumant les opérations de la Société pour l'année écoulée.

Depuis le 1er novembre 1872, le nombre des sociétaires a été augmenté par neuf admissions pour solliciter des secours ou elles n'étaient à louer de l'emploi, a été de :

| | | |
|---|---|---|
| Hommes | 262 | |
| Femmes | 67 | 329 |
| Sur lesquelles ont été placées, tant en ville qu'à la campagne : | | |
| Hommes | 247 | |
| Femmes | 59 | 306 |

Le bureau a délivré aussi accessoirement, pour passeport et logements, 126 bons, ce qui constitue 126 logements et 252 repas.

Les médecins de service pour notre médicament et soignés par les docteurs en la Société, ont été fournis gratuitement par M. les pharmaciens de la ville. J. de F. Canonge, ont été d'urgence ont commencé un débours de 971, différences de ces vertus à des visiteurs, ne pour couvrir quelques frais de déplacement et de séjour militaires.

Le cours d'anglais gratuit a fonctionné régulièrement, toujours à fois par semaine. Le nombre des élèves inscrits a été de 175, mais l'assiduité n'a pas été aussi grande que nous aurions désiré, ce qui est dû en partie aux heures peu favorables auxquelles ces leçons avaient lieu ; toutefois, le nombre des élèves qui ont suivi régulièrement est en moyenne de 30 à 35.

Le cours de cet exercice, des services de toute nature, le journal nommé vendant par la Société. Ces services sont de nature trop diverse pour que nous puissions en faire l'énumération. Il consistent principalement en faire l'énumération, traductions et correspondances faites au profit de des nombreux sujets, soit de la Société pour être adressé aux malheureux dans les hôpitaux et dans les campagnes.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette revue sans exprimer notre gratitude pour l'Union Française, dont elle est l'œuvre.

Malgré les difficultés qu'il a voulu y en débat toute entière, nous avons la satisfaction de constater que la Société a pu, dans un espace de temps relativement court, rendre de grands services à la population de la Nouvelle-Orléans, nous croyons pouvoir affirmer que l'Union Française a été la providence de bien des malheureux, et qui avait besoin d'être soutenu et encouragé. Nous espérons que tous les membres qui ont jusqu'ici donné leur concours à la Société continueront à lui prêter leur appui, et que de nouveaux membres viendront se joindre à eux pour augmenter le nombre de ses bienfaiteurs.

Le Président, W. SALOMON.
Le Trésorier, J. B. SAGUIN.
Le Secrétaire, A. GÉRARD.

Après la lecture de ce rapport, motion est faite et adoptée à l'unanimité de remercier MM. Saguin, Gérard, Morel, Dureau et de Blanc, Lecoutre, Maillard, Lemann et de Blanc, Lecoutre, Maillard, Lemann et de Blanc, Lecoutre, Maillard, Lemann